

DELIBERATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 01 avril 2025

Délibération n° 20 - 2025 relative aux campagnes de promotions internes d'accès au corps des professeurs des universités au titre de l'année 2025

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L712-3-IV-5°,
Vu le décret n° 2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés
Vu l'arrêté du 4 mars 2025 fixant pour l'année 2025 la répartition par établissement public d'enseignement supérieur du nombre de promotions internes possibles
Vu l'avis du comité social d'administration en date du 1^{er} avril 2025,
Vu la délibération n°03-2025 du conseil académique en date du 1^{er} avril 2025,*

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le tableau ci-dessous fixant les sections CNU concernées par les opérations de promotions internes au corps des professeurs des universités.

Sections CNU		Promotions année 2025
01	Droit privé et sciences criminelles	1
02	Droit public	
05	Sciences économiques	1
06	Sciences de gestion et du management	
16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	1
31	Chimie théorique, physique, analytique	1
32	Chimie organique, minérale, industrielle	1
33	Chimie des matériaux	
64	Biochimie et biologie moléculaire	1
65	Biologie cellulaire	
66	Physiologie	1
68	Biologie des organismes	
86	Sciences du médicament & autres produits de santé	1
87	Sciences biologiques, fondamentales et cliniques	
Total		8

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	19
Majorité absolue	19	Membres représentés	9
Nombre de pouvoirs	9		

Décompte des suffrages

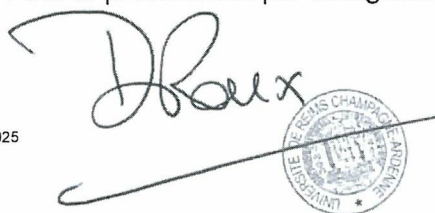
Votants	28	Pour	20	Contre	8	Abstentions	
---------	----	------	----	--------	---	-------------	--

Délibération adoptée

Pour le président et par délégation

Pour le président et par délégation,

le 02/04/2025



La vice-présidente du conseil d'administration

Dominique ROUX

Document en annexe au présent extrait : Note promotion interne et repyramidage 2025

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 03/04/2025

Document mis en ligne le : 03/04/2025